

l'écho Remaudiérois

MARS
2023

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



La promenade
Dany Laurent
s'illumine !

INFORMATIONS MUNICIPALES

Cérémonie des vœux

PAGE 4

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le repas des aînés

PAGE 8

LA VIE DES ASSOCIATIONS

A l'aise à l'oral

PAGE 9

Edito

LE LED AU CŒUR DE LA COMMUNE !

La municipalité continue sa démarche enclenchée depuis 2015 à savoir l'installation d'éclairage led sur la commune.

Après les principales voies communales, la promenade Dany Laurent est maintenant éclairée en led (avec une partie déjà en solaire) pour une plus grande sécurité et un confort pour les habitants.

Aujourd'hui, sur 200 points lumineux existants sur la commune, 172 sont déjà équipés en led et 28 le seront courant 2023.

En 2024, 100% des lumineux seront en led !



Mairie de La Remaudière

22, rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE
Tél. 02.40.33.72.30
www.laremaudiere.fr

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h à 12h30 / 15h à 19h
Mercredi & jeudi : 9h à 12h30
Vendredi : 9h à 12h30 / 14h à 17h

Numéro astreinte week end
et jours fériés : 07 57 42 65 82

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Les jeunes nés en mars 2007 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents (en cas d'absence du jeune, la démarche peut être faite par son représentant légal).

DISTRIBUTION DE RATICIDE

Elle aura lieu sur plusieurs dates en mars :

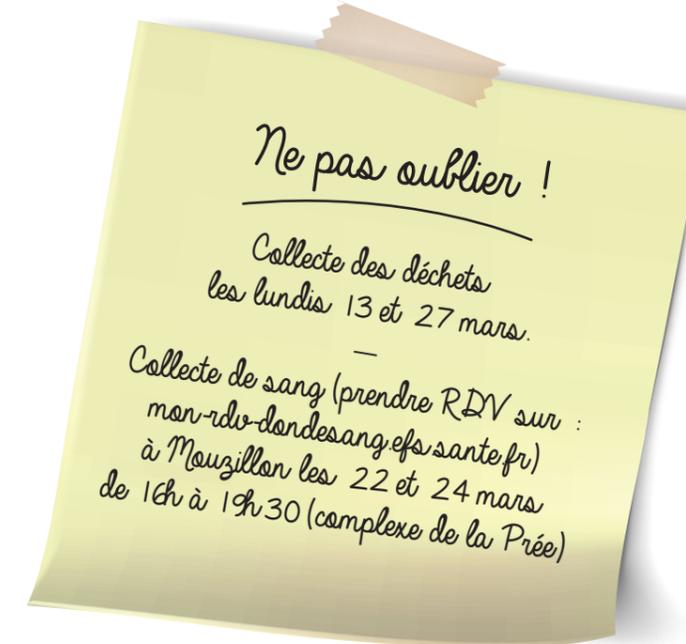
- Les vendredi 03, 10 et 24 mars de 14h30 à 19h
- Les samedis 04, 11 et 25 mars de 8h30 à 12h30

Nous ne pourrons pas distribuer le 18 et 19 mars suite au salon expo val' où nous serons présents.

CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations des Conseils Municipaux (y compris celui du 7 février 2023) :

- sera disponible sous huitaine après chaque conseil municipal
- sera téléchargeable sur le site internet : <https://laremaudiere.fr/fr/rb/58281/conseil-municipal-11>
- sera consultable version papier en mairie sur simple demande



Urbanisme

Permis de construire :

- M. CHAUVIRE Dany 92, le Pré Bourneau Construction carport adossé à la maison
- M. DE MASSEY Cyril 99, Les Epinettes Extension maison d'habitation



Déclaration préalable :

- M. JANIN Florian – Construction abri de jardin – 4, impasse Demeter
- Mme GUILBAUD Sandrine – 4, rue des Forsythias – Changement porte entrée et fenêtre
- M. BATARD ANNEAU Constantin – Le Pré Bourneau – Réhabilitation d'un bâtiment existant
- M. JANIN Florian – 4, impasse Déméter – Construction abri de jardin
- Entreprise LMP – 2, rue de l'Avenir/ZI des Tuileries – Création porte sectionnelle à refoulement et porte de service
- M. RONDEAU Jordan – 1217 Les Moussières – Modification de façade (changement porte garage par une baie)

DEMANDE DE PARUTION

Vous avez jusqu'au 10 mars pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le bulletin d'avril à communication@laremaudiere.fr

AGENDA DES MANIFESTATIONS



Samedi 4 mars
Concours de belote organisé par le club de l'amitié



Samedi 11 mars
Fête de la St Patrick (organisée par Les Lurons Festifs)

Samedi 11 mars
Repas des chasseurs (organisé par l'ACCA)

Samedi 25 mars
Soirée pot au feu organisée par le bar entr'amis



Une cérémonie des vœux radiophonique



LA CÉRÉMONIE DES VŒUX S'EST DÉROULÉE DIMANCHE 29 JANVIER DANS UNE AMBIANCE DYNAMIQUE ET POSITIVE, SOUS FORME D'INTERVIEW RADIOPHONIQUE.

Après avoir fait connaissance avec Squeezie pour ceux qui ne le connaissent pas, Madame Le Maire a tout d'abord présenté les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants (ancien et actuel) qui oeuvrent aux côtés des élus sur des actions ciblées sur l'environnement et les équipements ludiques et sportifs.

Avant la diffusion d'une vidéo retraçant les principaux faits de l'année passée et après avoir remercié sa famille, ses adjoints et ses conseillers, elle a présenté les principaux projets de l'année 2023 :

- Poursuite du passage en led pour les derniers candélabres non équipés à l'heure actuelle.
- Construction d'un pôle enfance localisé dans le prolongement de l'accueil périscolaire et de l'école (rue Anne de Bretagne) est aussi prévue. Une étude technique et financière va être lancée sur la base des pistes de réflexion des élu.es (création d'un espace restauration dédié, d'un agrandissement de l'accueil périscolaire et autres destinations en fonction de l'avis du Bureau d'étude).

- Rénovation d'accessibilité au public et énergétique de la mairie avec une mise aux normes, un renforcement de la qualité d'accueil du public avec la création d'un espace dédié, d'un bureau de confidentialité... Pendant les travaux, l'accueil de la mairie se fera dans la salle du conseil. Les autres services seront relocalisés à proximité. Le coût estimatif des travaux s'élève à 222 000€ TTC avec une date prévisionnelle de réalisation des travaux d'avril à novembre 2023.



- Restructuration énergétique du pôle médical (de mars à juin en fonction de la poursuite de l'activité des professionnels de santé) est aussi prévue pour un coût de 18 000€ TTC.
- Etude de programmation urbaine rue Olivier de Clisson avec l'acquisition d'une maison dont le jardin est en connexion directe avec la promenade Dany Laurent, dont les pistes de réflexion des élu.es s'inscriront pleinement dans le futur PLUi.
- Mise en place d'une Police Intermunicipale prévue courant 2023 avec deux policiers municipaux qui assureront leurs missions sur La Remaudière, Le Landreau, La Regrippière, Mouzillon et La Chapelle-Heulin.



ETABLISSEMENT DU DEVENIR DE LA SALLE MULTICULTURELLE

HISTORIQUE DES FAITS

- Le 16 Janvier 2012 - Délibération de l'ancienne équipe municipale 2008-2014 pour la construction de la salle multiculturelle.
- Le 15 Avril 2013 - Contraction d'un prêt de 1.2 millions auprès de la caisse d'épargne à un taux de 4.99 sur 25 ans soit 900.000€ d'intérêts.
- Le 27 Juin 2013 - Création de l'autorisation de programme pour 2.2 millions d'euros HT au titre des travaux et 242.550€ HT pour la maîtrise d'œuvre.
- 2013 et 2014 - Signature des marchés de travaux avec un début de travaux fin juillet 2013.
- Novembre 2014 - Suspension des marchés par le Tribunal administratif de Nantes et saisie de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet en l'absence vérifiée de passage au contrôle de légalité des marchés.
- Le 27 Mars 2015 - Annulation des marchés par le T.A. de Nantes tirant la conclusion de l'illégalité de ces derniers.
- Le 08 Avril 2015 - Demande de la part de la commune à la CCLD de reprendre à sa charge la salle. Réponse négative de la part de la CCLD estimant que la salle n'a pas vocation intercommunale.
- Le 18 Octobre - Demande de la part de la commune à la CCSL de reprendre à sa charge la salle. Réponse négative de la part de la CCSL pour le même motif.
- Mai 2019 - Information de M. Le Préfet à la commune afin qu'elle puisse décider du devenir de la salle. Une étude lui est demandée avec comme orientation deux hypothèses : achèvement du projet ou déconstruction pour de nouvelles perspectives.
- Le 20 Décembre 2019 - Présentation à la population des résultats de l'étude avec une publication "supplément" Écho Remaudiérois présentant les résultats de l'étude à la population en février 2020.
- Septembre 2022 - Organisation de deux réunions entre la commune, le Département et la CCSL pour évoquer le devenir de la salle. Il est imaginé de travailler sur l'idée du développement économique, compétence de la CCSL en réalisant un hôtel d'entreprises ou alors sur un projet mixte (logements et zone économique). Suite à plusieurs temps d'échanges entre la commune et les différents acteurs associés à la réflexion sur le devenir de la salle, il a été imaginé le transfert de la ZAC des Tuileries vers le site de la salle, le bâtiment pouvant accueillir au rez-de-chaussée les artisans et à l'étage des bureaux et une salle de réunion. Finalement, la CCSL et l'équipe municipale ne retiennent pas cette dernière hypothèse au regard de la trop grande proximité qu'il y aurait eu entre cette nouvelle zone économique, le lotissement de la Croix Bigeard et la promenade Dany LAURENT. La CCSL réactive donc ses recherches pour trouver un site plus approprié sur la commune.

La réflexion des Élu.es sur le sujet de la réorientation du site de la salle n'est pas sans intégrée la dimension du Z.A.N. (Zéro Artificialisation Nette) qui est l'un des objectifs à atteindre de la loi climat et résilience 2021. Le site de la salle ayant été artificialisé avant la promulgation de la loi le 24 août 2021, il n'est donc pas considéré comme une consommation foncière.



A ce jour toutes les pistes ont été étudiées. La décision qui a été prise en conseil a été murement réfléchi et est la plus pertinente au regard de tout les éléments cités et surtout au regard de la situation financière de la commune saine et stabilisée. La mise en place de logement permettra une augmentation de la population avec donc une incidence positive sur notre école et une rentrée financière par le biais du foncier. Cette rentrée financière nous permettra une marge de manœuvre pour les projets à venir.

DANS CE CONTEXTE, LE 07 FÉVRIER 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- DE VALIDER LA DÉCONSTRUCTION DE LA SALLE MULTICULTURELLE AVEC LA VALORISATION DES MATÉRIAUX QU'ELLE CONTIENT
- DE RECONVERTIR LE SITE À DESTINATION DE LOGEMENTS

Les questions du mois...



Le ZAN ????? Le Zéro Artificialisation Nette

C'est quoi ?

Le ZAN est un nouveau concept désormais au cœur de la politique d'aménagement du territoire. L'artificialisation est le changement d'affectation des sols.

Pourquoi a-t-il été mis en place ?

Le développement des villes et la construction de nouveaux bâtiments empiètent sur des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ce changement d'affectation des sols, appelé artificialisation, contribue à détruire la biodiversité, à augmenter les gaz à effet de serre et à faire émerger de nouveaux risques (inondations, pollution...).

Quel est son objectif ?

L'objectif du gouvernement est de freiner l'étalement urbain en mettant en place le plan Biodiversité.

Qui est concerné par ce plan de Biodiversité ?

Ce plan incite les collectivités à atteindre le Zéro Artificialisation Nette. Selon le concept, toute nouvelle opération d'artificialisation devra être compensée par une action contraire dite de renaturation (reconquête de la nature). Cet objectif est fixé aux territoires pour 2050 par la loi Climat et résilience d'août 2021.

Quelles sont les étapes ?

2021-2031 : Il est demandé dans un premier temps aux territoires de baisser de 50% le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels.

En 2050 : Le ZAN devra être atteint.

Il a été également posé un principe général d'interdiction de création de nouveaux centres commerciaux qui entraîneraient une artificialisation des sols.

LES ACTUS DU FOYER

SÉJOUR À LA ROCHELLE

Cet été le séjour aura lieu du lundi 24 au vendredi 28 juillet, à La Rochelle, avec 12 jeunes et 2 animateurs.

Les jeunes sont impliqués dans toutes les étapes de préparation du séjour : choix de la destination, recherche d'un camping, choix des activités, des menus... Des réunions de préparation ont lieu régulièrement les mercredis après-midi au foyer des jeunes. Deux actions d'autofinancement destinées à payer une activité pendant le séjour auront également lieu, en avril et le soir de la fête de la musique, le 23 juin.

Si tu as entre 11 et 17 ans et que tu souhaites profiter d'une semaine de vacances au bord de la mer, tu peux dès maintenant venir chercher ton document d'inscription à la mairie ou le demander par mail. Une fois inscrit tu t'engages à participer à plusieurs réunions et à au moins un autofinancement.

Pour plus de renseignements : enfance-jeunesse@laremaudiere.fr – 06 79 44 09 55



LE FOYER DES JEUNES SE REFAIT UNE BEAUTÉ



Des travaux de rénovation ont été réalisés dernièrement avec comme objectif, entre autres, que le bâtiment soit plus économe en énergie. L'isolation extérieure a donc été refaite, les radiateurs changés et les peintures refaites. Les ouvertures seront changées prochainement.

Un repas des aînés en commun



Cette année, nos deux communes se sont associées.
L'idée d'organiser un repas des aînés ensemble
est devenue une évidence pour chacune de nous.

Il se déroulera le samedi 28 octobre
salle Montfort à La Boissière du Doré.



Nous vous attendons nombreux !



Chaque commune sollicitera ses aînés à la rentrée



Soirée pot au feu (bar entr'amis)

LA REMAUDIÈRE

SOIRÉE
POT AU FEU



SAMEDI 25 MARS 2023
à 19 h 30 au bar

Réervations auprès des membres de l'association

Bar associatif « Entr'Amis » - rue des Logis - 44430 LA REMAUDIÈRE

A L'aise à l'oral

Pascaline Terrien, animatrice théâtre, vous propose des ateliers pour vous préparer à des futurs oraux. N'hésitez pas à la contacter pour plus d'informations à terrien.pasc@mail.com



Toutes pompes dehors

Du 20 mars au 1^{er} avril 2023, «opération toutes pompes dehors» se mobilise à nouveau pour récupérer des chaussures (usagées mais encore portables) et les recycler afin d'offrir des vacances aux enfants de l'association «Onco Plein Air» soignés pour un cancer au CHU de Nantes et CHU d'Angers.

Vous pouvez venir déposer vos chaussures à la mairie de votre commune aux horaires d'ouverture habituels pendant cette période.



PISCINES

3 JUIN

PISCINE INTERCOMMUNALE DIVAQUATIC

sevre loire

PORTES OUVERTES

1 JOURNÉE DE FÊTE À LA PISCINE DIVAQUATIC
3 JUIN 2023 10H > 18H

PISCINES, LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION CONTINUE



APRÈS PLUSIEURS MOIS DE TRAVAUX, LA PISCINE INTERCOMMUNALE DIVAQUATIC, SITUÉE AU LOROUX-BOTTEREAU, PRÉVOIT DE ROUVRIRE SES PORTES EN AVRIL. Alors, il est temps de penser à s'inscrire ou se réinscrire que ce soit à Divaquatic et aussi à la Piscine Naïadolis. Pour ce faire, rendez-vous sur notre site internet ou à l'accueil de la Piscine Naïadolis.

- Pour se préinscrire à Divaquatic : par téléphone ou à l'accueil de Naïadolis
- Pour s'inscrire à Naïadolis : en ligne sur piscine.cc-sevreloire.fr

RDV SUR PISCINE.CC-SEVRELOIRE.FR

SAVE THE DATE, PORTES OUVERTES LE 3 JUIN, À DIVAQUATIC

NOTEZ LA DATE DU 3 JUIN, DANS VOTRE AGENDA. À L'OCCASION DE LA RÉOUVERTURE DE VOTRE PISCINE INTERCOMMUNALE, UNE GRANDE FÊTE EST ORGANISÉE POUR CÉLÉBRER L'ÉVÉNEMENT.

Le 3 juin prochain, venez participer à cette journée festive à la Piscine Divaquatic. Au programme : des animations, des spectacles, des surprises, des jeux gonflables pour les enfants et les adultes.

SPORTS

PRINTEMPS DU SPORT



DES STAGES SPORTIFS DU 17 AVRIL AU 21 AVRIL POUR LES JEUNES DU CE1 A LA 3E

Vous cherchez une activité sportive pour votre enfant durant les prochaines vacances d'avril :

• 3 à 5 jours de stages de 9h15 à 16h45, sur les communes de Divatte sur Loire, Le Loroux Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles, Le Pallet

- Pour tous les jeunes du territoire
- Pour les 7-14 ans (CE1 à 3e)

• Mercredi 19 avril 2023 : les parents peuvent venir participer aux activités avec leur enfant.

• Accueil périscolaire : de 8h30 à 9h30 et de 16h45 à 18h

• Tarif du stage : selon quotient familial et adhésion à l'animation sportive départementale

POUR S'INSCRIRE RDV SUR INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR

DU 17 AU 21 AVRIL

S'INSCRIRE EN LIGNE, LE 20 MARS

PRINTEMPS DU SPORT

STAGES SPORTIFS ENTRE 3 ET 5 JOURS EN SEVRE & LOIRE

halea

BESOIN D'UN COUP DE POUCE AU DOMICILE DE VOS PROCHES ?

halea

CONTACTER LE SERVICE SOLIDARITÉS
02 51 71 92 12

SOLIDARITÉS

VOS PROCHES ONT DES DIFFICULTÉS DANS LEUR QUOTIDIEN, NOTRE SERVICE PEUT LES AIDER.

Contactez le Service Aide à domicile par mail à :

aideadomicile@cc-sevreloire.fr
ou par téléphone
02 51 71 92 12



ECOLE DE MUSIQUE



CAMPAGNE D'INSCRIPTION, EN MAI ET JUIN, DANS VOTRE ÉCOLE DE MUSIQUE SÈVRE & LOIRE

EN MAI, LES PORTES OUVERTES ET EN JUIN, LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

L'Ecole de musique Sèvre & Loire relance ses inscriptions pour la saison 2023/2024. Plusieurs dates pour découvrir ou s'inscrire.

- Portes ouvertes sur les deux pôles musicaux à Vallet et à Divatte-sur-Loire, du 22 au 27 mai 2023
- Réinscriptions pour les élèves : du 31 mai au 10 juin
- Inscriptions pour les futurs élèves : du 21 juin au 1^{er} juillet

RENSEIGNEMENTS : INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR

Regard sur nos villages

LA BRÈVÈRE (5^{ÈME} PARTIE)

Le machinisme agricole était alors peu développé, la traction animale limitée au labour de la terre avec la charrue non réversible, la herse et le rouleau en bois. Le charruage du fourrage se faisait au moyen de la charrette tractée par les vaches. Les travaux manuels étaient importants et pénibles : Le fourrage était coupé à la faux ainsi que les céréales qui étaient battues au fléau sur une aire spécialement aménagée par l'apport d'argile compactée. Le battage, basé sur l'entraide était réalisé en présence des voisins de la Brèvère, des Mays et de L'Angréverie. On levait en moyenne, trente à quarante fois le fléau à la minute, pendant des heures, sur un tas de gerbes et souvent pieds nus pour ne pas écraser le grain. Un bon batteur produisait cent kilos de grains par jour. Une fois les grains battus, il fallait les séparer des balles et des menues pailles, avec le moulin à vanter ou tarare.

1887 - NAISSANCE DE SON FILS PIERRE ET DÉCÈS DE SA BELLE-MÈRE.

La Borderie de la Brèvère s'agrandit par l'apport d'une partie des terres de la Haie-Bottereau, de 2 parcelles de jardin et d'une dépendance aux Mays ainsi qu'un trou à chaux au Grand-Vivier. La Borderie passa de 6ha 40 à 9ha 84. Un journalier fût embauché.

La vie se poursuivit avec ses joies et ses peines, la naissance de Marie en 1891 puis de Germain en 1895. Germain décéda d'une maladie infantile en 1898 et Jeanne, envahie par la peine le suivra en 1899.

Parallèlement, la vie à la borderie continua non sans problème. En 1890, une enquête d'utilité publique était en cours visant à la réalisation d'une voie ferrée Beaupréau Nantes à travers champs sur les bords de la Divatte. Une parcelle de terre cultivable de la borderie, la plus belle, 75 ares, appelée « pièce de la Divatte » était concernée par le tracé futur. Finalement, après moultes tractations, la parcelle ne fût pas trop impactée par l'emprise de la ligne. En revanche, le chemin partant de la Brèvère allant à la Carrière du Grand -Coteau fût dévié à la hauteur de la Maison Neuve, ce qui provoqua quelques mécontentements locaux.

A part cela beaucoup de questions restèrent sans réponse sur les conséquences de la construction de la ligne et l'exploitation du Petit Anjou, le dévoiement des eaux, les servitudes nouvelles. Des parcelles se trouvaient enclavées, les animaux supporteraient-ils les bruits de toutes sortes ? Ce tacot n'allait-il pas provoquer des incendies dans les champs de céréales ?

Finalement « le Petit Anjou » fut inauguré en grande pompe le 26 août 1899 géré par SGCFE Société Générale des Chemin de Fer Economique qui en assurait la gestion. Il a parcouru nos campagnes jusqu'au 23 mars 1947, transportant par tous temps : villageois, bétails, engrais, charbon, briques et tuiles, améliorant ainsi la vie de notre bordier et de sa famille. Appelé également « Tortillard ou Tacot » sans doute à cause de sa rusticité ou de sa façon inimitable de se dandiner



Pierre et Marie, les enfants de Pierre et Jeanne.

d'un rail à l'autre en ignorant que le plus court chemin était la ligne droite ; 1h44 pour aller jusqu'à NANTES avec la voiture à vapeur « Blanc-Misseron » (nom d'une commune à la frontière Belge à côté de Valenciennes). Pour des raisons économiques on ne lui accorda qu'une largeur de voie 1,00ml au lieu de 1,435ml.

Notre « Petit Anjou » essuya beaucoup de critiques pour finalement être très apprécié de nos villageois et de mon Bi-aïeul : le transport du bétail en était facilité, les amendements arrivaient à la « Gare de la Remaudière », le vin se vendait bien grâce au café/épicerie Rolandeau, la consommation moyenne était d'environ 1 barrique de vin par semaine par les voyageurs et ceux qui approvisionnaient notre tortillard. Les bâtiments de la borderie évoluaient : En 1898 une cour à la soue à cochon fût créée ainsi qu'une grange jouxtant l'étable, en 1912 une maison « dit Petite Maison » relia l'ensemble des dépendances à la maison principale, Pierre prévoyait de s'y retirer après le mariage de son fils.

Les meuniers pour qui il avait travaillé, Jean et Jeanne Delaunay quittèrent la Hiardière et vinrent s'installer à la Brèvère, créèrent une boulangerie et embauchèrent un boulanger Aristide Dupras. Ma famille arrêta de faire son pain. Le troc s'installa : On échangeait une partie de son blé pour du pain, le reste était vendu au minotier. Afin de comptabiliser le troc on mettait en place la coche dite : la coche du Boulanger. Ce procédé perdurera jusque dans les années 60 (100Kg de blé étaient échangés contre 69 kg de pain et cela était précis car chaque pain était pesé et compensé si besoin (voir bulletin municipal de décembre 2015).

J.P. descendant de Bordier